

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un

Le : 16 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Paul Eluard, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2021

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Aurélie THEVENOT, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Michel BAUDU, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Elodie HAMELIN, Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Florent ALVAREZ, Madame Carine QUENEL ;

PROCURATIONS : Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Murielle COTTIER à Monsieur François POIRSON, Madame Aurore BOUHIER à Madame Nadine BURGAUD, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Monsieur TERRAZ Olivier ;

ABSENTS EXCUSÉS :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS

Objet : DELIBERATION 2021-12-04 - TARIFS COMMUNAUX 2022

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer comme suit les tarifs des services communaux à compter du 1^{er} janvier 2022 :

a/ Tarification garderie municipale :

Les garderies périscolaires sont déclarées en ALSH périscolaire et à ce titre, bénéficient de la prestation de service ordinaire de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Pour continuer à percevoir cette aide, il nous est demandé d'appliquer une tarification modulée selon le tableau ci-dessous :

	Tranche QF	Forfait mensuel
1er enfant	0-800	17,70 €
	801-1200	20,20 €
	1201 et plus	22,70 €
2ème enfant et plus	0-800	14,60 €
	801-1200	17,10 €
	1201 et plus	19,60 €

Garderie occasionnelle : 2€ par jour dans la limite de 4 journées / mois

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers en
exercice : 27

Votants : 27

Présents : 23

b/ Tarification ALSH (mercredis et vacances):

Une augmentation de 2,5% des tarifs de l'ALSH s'avère nécessaire afin de minorer une partie des coûts de fonctionnement.

Tarifs Enfants de la commune

	Tranche QF	Journée avec repas	Mercredis		Vacances	Accueil avec hébergement sur place	Accueil avec hébergement extérieur (3-11 ans)	Forfait journalier séjour ados
			1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas			
1er enfant	0-800	13.00€	9.15€	6.20€	10.00€	17.95€	24.10€	36.90€
	801-1200	14.15€	10.00€	7.00€	11.20€			
	1201 et plus	15.30€	10.80€	7.85€	12.35€			
2ème enfant et plus	0-800	9.40€	6.70€	3.75€	6.45€	17.95€	24.10€	36.90€
	801-1200	10.30€	7.30€	4.35€	7.30€			
	1201 et plus	11.10€	7.90€	4.90€	8.15€			

Tarifs Enfants hors commune

	Tranche QF	Journée avec repas	Mercredis		Vacances	Accueil avec hébergement sur place	Accueil avec hébergement extérieur (3-11 ans)	Forfait journalier séjour ados
			1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée sans repas			
1er enfant	0-800	26.10€	18.35€	15.35€	23.15€	35.90€	48.20€	73.80€
	801-1200	28.45€	20.00€	17.00€	25.50€			
	1201 et plus	30.85€	21.65€	18.70€	27.90€			
2ème enfant et plus	0-800	19.55€	13.80€	10.85€	16.55€	35.90€	48.20€	73.80€
	801-1200	21.30€	15.05€	12.10€	18.35€			
	1201 et plus	23.00€	16.30€	13.30€	20.00€			

Les tarifs des séjours sont distingués en trois catégories : L'accueil avec hébergement sur place, l'accueil avec hébergement extérieur des 3-11ans (mini-séjours) et les séjours ados.

Les enfants scolarisés sur la commune et fréquentant l'ALSH des mercredis bénéficieront du tarif communal les mercredis.

c/ Soirée Ados :

Les adolescents sont accueillis à la grange O Z'Ados un vendredi soir par mois.

Cet accueil, déclaré auprès de la SDJES87 (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), donne la possibilité à l'équipe d'animation d'organiser des soirées sur place mais également des sorties à l'extérieur.

Afin de bénéficier de la PSO (prestation de service ordinaire) de la CAF, il est nécessaire d'appliquer une tarification modulée selon le tableau suivant :

Tranche QF	0-800	801-1200	1201 et plus
Forfait trimestriel	15€	20€	25€
Surcoût sorties	5€		

d/ Tarifs Restaurant scolaire :

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de **manger à la cantine pour 1€ maximum**.

Une aide financière est accordée aux **communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants**, qui instaurent une **grille tarifaire progressive** pour les cantines de leurs écoles maternelles et élémentaires.

Au 1er avril 2021, le Gouvernement a amplifié ce dispositif

- Le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2€ à 3€ par repas facturé à 1€ maximum
- L'ensemble des communes éligibles à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) Péréquation peuvent en bénéficier ;
- L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité
- La grille tarifaire de restauration doit prévoir au moins trois tranches
- Une délibération est prise pour la mise en place de cette tarification sociale, avec une durée fixe

Tranche QF	Tarif du repas maternel et élémentaire
0-800	1 €
801-1200	1 €
1201 et plus	3.20 €

Mise en place d'un tarif de repas « non réservé »

Depuis la mise en place du portail famille, les parents doivent réserver les repas de leur(s) enfant(s) sous 8 jours. Nous constatons la présence de certains enfants les midis sans réservations.

Afin d'ajuster au mieux la préparation des repas et éviter le gâchis alimentaire, il est proposé d'appliquer un tarif différent pour les repas non réservés.

Il est proposé d'appliquer le tarif de 4,50€ le repas non réservé.

Calcul du quotient familial (QF)

Pour toutes les prestations, rappel est fait que pour bénéficier de la tarification modulée, les familles doivent fournir une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition délivré par les services fiscaux. En l'absence de ce document, c'est la tranche haute qui sera automatiquement appliquée.

QF = Revenu imposable du foyer mensuel divisé par le nombre de parts

e/ Tarifs Cimetière :

Cimetière	2022
Caveau municipal provisoire : occupation	
1er trimestre ou fraction de 1er trimestre	20.50€
Trimestre ou fraction de trimestre suivant	23.00€
Concession au m ² pour 15 ans	58.50€
Concession au m ² pour 30 ans	118.00€
Concession au m ² pour 50 ans	160.00€
Columbarium	
Concessions de cases du columbarium pour 15 ans	354.00€
Concessions de cases du columbarium pour 30 ans	472.00€
Concessions de cases du columbarium pour 50 ans	600.00€
Cavurne	
Concession de cavurnes pour 15 ans	354.00€
Concession de cavurnes pour 30 ans	472.00€
Concession de cavurnes pour 50 ans	600.00€

f/ Tarifs boissons et alimentation :

Boissons	2022
Soda, jus de fruit – 33cl	3.00€
Bière (canette) - 33 cl	2.50€
Bière bio locale au verre – 25cl	3.00€
Bouteille de bière – 75cl	8.00€
Vin ordinaire – 20 cl	1.00€
Vin cuit – 8 cl	3.50€
Aperitif – 2cl	4.00€
Café, eau minérale	1.50€
Restauration	
Sandwichs	4.00€
Repas organisés par la Municipalité lors de manifestations	13.50

g/ Marchands ambulants :

Tarification 2022	
Par jour	
Tarif au mètre	1.30€
Tarif au branchement	3.50€

h/ Food trucks

Tarification 2022	
Tarif unique à l'emplacement et au trimestre	65,00 €
Branchement électrique au trimestre	40,00 €
Total au trimestre	105,00 €
Total à l'année pour 1 foodtruck	420,00 €

i/ Location des salles:

Salles et options	TARIF 1 (particuliers et entreprises commune)		TARIF 2 (hors commune particuliers et entreprises/associations)	
	Tarif journalier 2022	Forfait week-end 2022	Tarif journalier 2022	Forfait week-end 2022
Paul Eluard (foyer compris)	320,00 €	640,00 €	420,00 €	820,00 €
<i>Forfait Cuisine</i>	100,00 €	150,00 €	150,00 €	200,00 €
<i>Forfait Sono</i>	80,00 €	80,00 €	90,00 €	90,00 €
<i>Forfait Ecran</i>	100,00 €	100,00 €	110,00 €	110,00 €
Foyer	150,00 €	150,00 €		
Marie Laurencin	130,00 €	260,00 €		
<i>Forfait Cuisine</i>	100,00 €	150,00 €		
Polyvalente	130,00 €	260,00 €	230,00 €	460,00 €
Tarif journalier : du lundi au vendredi 16h Tarif Week-end du vendredi 16h00 au Lundi 8h00				

TARIF ASSOCIATION COMMUNE				
	1ère utilisation	2ème utilisation	3ème utilisation	Les suivantes
Paul Eluard + Foyer	GRATUITE	160,00 €	240,00 €	320,00 €
Paul Eluard + Foyer Cuisine	GRATUITE	210,00 €	290,00 €	370,00 €
Forfait Sono	GRATUITE	GRATUITE	GRATUITE	GRATUITE
Forfait Ecran	GRATUITE	GRATUITE	GRATUITE	GRATUITE
Marie Laurencin	GRATUITE	GRATUITE	GRATUITE	GRATUITE
Marie Laurencin + cuisine*	GRATUITE	90,00€	140,00€	180,00 €
Polyvalente*	GRATUITE	70,00 €	100,00 €	130,00 €

*La salle polyvalente ainsi que la salle Marie Laurencin avec la cuisine sont mises à disposition à titre gratuit pour toutes manifestations d'associations de la commune ne générant pas de recettes pour cette dernière.

Location à la journée	État des lieux en J : 9h00 et J+1 : 8h00
Locations en tarif week-end	État des lieux vendredi 16h00 et lundi 8h00

Cauton unique	1000 €
---------------	--------

Options payantes :

Forfait nettoyage	200 €
Forfait rangement	220 €
Forfait installation du matériel (gradins, tables, chaises ou autres selon demande)	300€
Forfait technicien	4h00 : 125 € 8h00 : 250 € Au-delà : 45 € de l'heure.

- Le prix de la location des salles municipales pour les jeunes domiciliés sur la commune qui souhaitent célébrer leur majorité dans l'année de leurs 18 ans est fixé à -35% du tarif 1. En cas de minorité lors de la réservation, le contrat sera établi au nom du responsable légal.

Paiement :

Le paiement sera demandé à la réservation.

- **Auditorium :**

Tarif à la journée :

Tarif A* : 60€ ; Tarif B : 160€ ; Tarif C** : 300€**

Forfait semaine :

Tarif A : 240€ ; Tarif B : 640€ ; Tarif C : 1200€

Tarif A : mise à disposition pour des organismes, associations, partenaire institutionnel en lien avec la collectivité, ** Tarif B : association extérieure de la commune et entreprise de la commune, * Tarif C : Entreprises hors commune*

Caution : 1000€

Options payantes :

Nettoyage de la salle : 200€

Rangement de la salle (projecteurs, rideaux, matériel, ...) : 220€

Présence d'un technicien : Forfait 4h00 : 125€, forfait 8h00 : 250€ , au-delà 45€ de l'heure

Paiement :

Le paiement sera demandé à la réservation.

La perte des clés sera facturée 100€

Après délibération, les membres du Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs des services communaux comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME LE 17 décembre 2021
LE MAIRE,
NADINE BURGAUD

